

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 JANVIER 2023

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 23 Janvier 2023, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 31 JANVIER 2022** à 20 h, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 – GRANDCHAMP Brigitte	15 –	22 –
2 – Yves PAVILLET	9 – MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 – VITTON-MEA Emilie	10 – FAVRE Michelle	17 – ROCHER Lakshmi	24 –
4 – BUISSON André	11 – BRUNET Didier	18 – DURET Stéphanie	25 –
5 – CONAND Anne	12 – COMPOIS Sylvie	19 – CHEVROT Vincent	26 –
6 – FAUCONET David	13 –	20 – HAND Fabrice	
7 – PIAGET Chantal	14 – PITTNER Franck	21 – BRUAND Thierry	

Excusés : Thierry CORTADE (pouvoir à André BUISSON) ; Philippe GOLEC (pouvoir à Jérôme NOUAIS) ; Mohamed FETTAH (pouvoir à Emilie VITTON-MEA) ; Alexia CEFALU (pouvoir à Michelle FAVRE) ; Yannick MARANDET (pouvoir à David FAUCONET) ; Lucie TEIXEIRA (pouvoir à Anne CONAND) ;

SECRETARE DE SEANCE : Jérôme NOUAIS

N° 31-01-2023/4

ACCEPTATION DU DISPOSITIF PASS CULTURE A L'ESPACE FRANÇOIS MITTERRAND ET AU MUSEE DE LA VIGNE ET DU VIN DE SAVOIE

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Le Pass Culture a été mis en place en mai 2021 par l'Etat pour tous les jeunes de 18 ans résidant en France puis étendu depuis janvier 2022, dans le cadre de deux dispositifs complémentaires, à tous les jeunes à partir de la classe de 4^{ème} :

Un volet collectif, inscrit dans la politique d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) et porté par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, est directement attribué aux établissements scolaires. Il apporte des moyens supplémentaires aux professeurs pour leur permettre de construire des projets d'éducation artistique et culturelle pour tous les élèves scolarisés de la 4^{ème} jusqu'à la terminale. Grâce à ce dispositif, des classes et des élèves peuvent accéder à des activités culturelles, au travers de sorties (au spectacle, au musée, dans des monuments...) ou de rencontres (avec des artistes, des auteurs et des professionnels de la culture...).

Un volet individuel permet aux jeunes de 15, 16 et 17 ans de disposer d'un crédit, qu'ils peuvent utiliser de façon autonome, comme il est déjà possible de le faire avec le pass 18 ans.

Pour les jeunes de moins de 18 ans, l'offre individuelle est accessible via l'application et permet aux jeunes de bénéficier d'un crédit en fonction de leur âge (20€ à 15 ans, 30€ à 16 et 17 ans), tandis que l'offre collective fait l'objet d'une réservation par leur enseignant sur une plateforme dédiée (montants de 25 euros pour les élèves de quatrième et de troisième, de 30 euros pour les élèves de seconde et de CAP, et de 20 euros pour les élèves de première et de terminale).

A partir de 18 ans, le pass Culture permet aux jeunes de 18 ans de disposer d'un montant de 300 € pendant 24 mois à utiliser sur l'application pour découvrir et réserver des propositions culturelles de proximité et des offres numériques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place de ce nouveau mode de paiement au cinéma Charlie Chaplin, pour les spectacles de la saison culturelle de la Ville et au musée de la vigne et du vin de Savoie ;

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document nécessaire à cette mise en place.

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire

Béatrice SANTAÏS